

# **CONTRAT DE PRESTATION DE PROMENADES ET DE GARDES CANINES**

## **CONDITIONS GENERALES**

### **1 STIPULATIONS COMMUNES A TOUS LES CONTRATS DE PRESTATION**

#### **Définitions :**

- « Client » : particulier propriétaire d'un chien ayant recours aux services de HAPPYWALKS.LU
- « happywalks.lu » ou « Lohmuller Rudy » ou «Dogwalker, promeneur de chien »: Personne physique établie à 6926 11a Rue Behnert FLAXWEILER RCS : A45100 Prestataire de service.
- « Contrat » : ensemble composé des conditions générales et des conditions particulières.
- « Animal » : chien sur lequel porte le contrat de prestation de service.
- « Promenade » : prestation consistant en un déplacement avec l'animal dans un but récréatif.

#### **§ 1 Champ d'application**

1. Les présentes conditions générales s'appliquent au contrat de prestation de service conclu entre HAPPYWALKS.LU et le Client.
2. Le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté pleinement et sans réserve, les présentes conditions générales.
3. En signant les conditions particulières le Client adhère pleinement, entièrement et sans réserve aux présentes conditions générales.
4. Les présentes conditions générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales.
5. HAPPYWALKS.LU est libre de modifier à tout moment et sans préavis ni autres formalités préalables les présentes conditions générales étant entendu que ces nouvelles conditions générales ainsi modifiées ne s'appliquent qu'aux contrats de prestations conclus postérieurement à ces modifications.
6. Les conditions générales forment un tout indivisible avec les conditions particulières du contrat.
7. Aucun autre accord à moins qu'il soit écrit et contresigné et accepté par les deux parties n'est reconnu par HAPPYWALKS.LU. HAPPYWALKS.LU ne reconnaît aucun engagements verbaux, ou autres engagements, qu'elle qu'en soit la forme.

#### **§ 2 Obligations du Client**

1. Le Client doit communiquer à HAPPYWALKS.LU, tous les renseignements ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de la prestation, objet du présent contrat tels qu'ils sont définis dans les conditions particulières, de manière gratuite, complète et en temps utile
2. Le Client doit mettre à disposition de HAPPYWALKS.LU le matériel nécessaire à l'exécution de sa mission : carnet de santé de l'animal, collier, harnais et tout matériel que HAPPYWALKS.LU jugera utile et ce dès première demande.
3. Pour toute prestation impliquant la prise en charge du chien au domicile par tout moyen à convenir dans les conditions particulières.
4. Avant toute réalisation des prestations contractuelles, le Client doit informer, de sa propre initiative, HAPPYWALKS.LU, de tous problèmes affectant l'animal, sa santé, son comportement, et autres particularités à prendre en considération pour l'exécution des prestations.
5. L'animal doit être à jour du schéma de vaccination obligatoire prévu par la législation luxembourgeoise. L'absence de vaccination ou l'absence de preuve quant à la vaccination de l'animal entraîne la résiliation du contrat sans préavis ni indemnité.
6. Le Client doit être couvert par une police d'assurance « responsabilité civile » prenant en charge les dommages causés par l'animal. L'absence d'assurance ou l'absence de preuve de l'existence d'une telle police entraîne la résiliation du contrat sans préavis ni indemnité.

#### **§ 3 Obligations de HAPPYWALKS.LU**

1. HAPPYWALKS.LU s'engage à exécuter la prestation dans les conditions définies par le Contrat.
2. HAPPYWALKS.LU s'engage à informer le Client de tout problème rencontré avec l'animal lors de l'exécution de la prestation.

## **CONTRAT DE PRESTATION DE PROMENADES ET DE GARDES CANINES**

### **CONDITIONS GENERALES**

#### **§ 4 Réservation et Annulation**

Le Client doit réserver les services de HAPPYWALKS.LU à l'avance, en précisant les dates et les horaires souhaités.

1. Le Client peut annuler une prestation réservée :

– sans frais si l'annulation est notifiée à HAPPYWALKS.LU au moins 24 heures avant la date et l'heure de début de la prestation prévues ;

– en contrepartie du paiement de 50% du prix convenu de la prestation annulée, dans les autres cas.

3. HAPPYWALKS.LU se réserve la possibilité de refuser la prestation de service, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, en cas de manquement du Client à ses obligations, stipulées à l'article 2 des présentes conditions générales (« Obligations du Client »), HAPPYWALKS.LU conservant la faculté de réclamer au Client l'indemnisation de tout dommage résultant d'un tel refus et considéré comme étant du fait du Client.

#### **§ 5 Conditions de paiement**

1. Pour autant qu'il ne soit pas convenu autrement, le prix s'entend en montant hors taxe, et doit être augmenté du montant de la taxe sur la valeur ajoutée au taux applicable au jour de la réalisation des prestations.

2. Le prix des prestations indiqué dans les conditions particulières,

. À défaut, HAPPYWALKS.LU utilisera ses tarifs applicables au moment de la conclusion du Contrat pour autant qu'ils aient été portés à la connaissance du client par tout moyen antérieurement à l'exécution effective des prestations.

3. Une facture détaillée sera remise tous les mois au Client selon la modalités convenue dans les conditions particulières.

4. Le paiement des prestations facturées doit intervenir dans les 30 jours de la remise de la facture au Client.

5. En cas de modification(s) et/ou d'extension(s) de l'objet ou de l'étendue de la prestation, respectivement en cas de modification(s) et/ou d'extension(s) des normes/conditions en vigueur par rapport à la date de conclusion des conditions

particulières, la rémunération convenue sera adaptée compte tenu de l'augmentation / de la baisse des coûts résultant des changements.

6. Une indexation des tarifs sur l'échelle mobile des salaires sera appliquée.

7. HAPPYWALKS.LU est fondée à réclamer le paiement des frais supplémentaires qu'il a été amené à payer lors de l'exécution de ses obligations.

#### **§ 6 Fin du Contrat**

1. Le Contrat peut être résilié à tout moment de part, sous la forme d'un écrit à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception. Sans préjudice de ce qui précède, HAPPYWALKS.LU est fondé à résilier unilatéralement sans préavis et sans indemnité le contrat dans les cas suivants:

– le Client se trouve en défaut de régler la facture dans le délai de 30 jours à compter de sa remise au Client.

– le Client manque à ses obligations stipulées à l'article 2 des présentes conditions générales (« Obligations du Client »), HAPPYWALKS.LU conservant la faculté de réclamer au Client l'indemnisation de tout dommage résultant d'une telle résiliation considérée comme étant du fait du Client;

– l'exécution de la prestation est impossible, pour quelle que cause que ce soit ;

– l'exercice de ses droits issus du règlement 2016/679 dit règlement général sur la protection des données par le client entraîne l'impossibilité d'exécuter le contrat.

Le Contrat sera résilié d'office et sans formalités en cas de décès de l'animal sur lequel porte le Contrat de prestation de service.

#### **2. En cas de résiliation du Contrat**

, HAPPYWALKS.LU conserve le droit à rémunération pour les prestations exécutées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **§ 7 Responsabilité**

11. HAPPYWALKS.LU s'engage à réaliser les prestations dans le respect des obligations légales et règlementaires en vigueur, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière possible, selon les conditions définies dans les conditions particulières .

2. La responsabilité de HAPPYWALKS.LU en cas de faute ou de négligence légère est exclue. Aucune partie ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un évènement ou une cause de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil, ou un cas fortuit

3. La responsabilité de HAPPYWALKS.LU est limitée :

- aux préjudices couverts par sa police d'assurance et dans la limite couverte

## **CONTRAT DE PRESTATION DE PROMENADES ET DE GARDES CANINES**

### **CONDITIONS GENERALES**

par cette police.

#### **§ 8 Stipulations générales (nullité d'une clause, loi applicable, compétence)**

1. Le Contrat de même que les modifications, extensions ou stipulations accessoires de tout type nécessitent au minimum la forme écrite. La nécessité de forme vaut également pour la modification ou la résiliation de la présente clause.
2. La juridiction exclusive pour tous les conflits résultant de ou en rapport avec la relation contractuelle sont les tribunaux de Luxembourg-Ville.
3. Le rapport contractuel est soumis au droit du Grand-duc'hé de Luxembourg.
4. Si une stipulation des présentes conditions devait être déclarée caduque ou si des lacunes devaient être constatées, la validité des autres stipulations n'en serait pas affectée. Le Client et HAPPYWALKS.LU s'engagent dans ce cas à rechercher par accord une stipulation de remplacement conforme à la finalité de la stipulation caduque ou lacunaire.

#### **2. STIPULATIONS SPECIFIQUES AUX PRESTATIONS PROMENADES « CHIENS ».**

1. Présentation de prestation : HAPPYWALKS.LU propose deux types de prestation « Promenade » :
  - Promenade en groupe : le chien est promené au sein d'un groupe composé au maximum de 5 chiens.
  - Promenade individuelle : le chien est promené seul par un promeneur de HAPPYWALKS.LU
2. La durée et les lieux de promenade sont déterminés par HAPPYWALKS.LU en fonction notamment du lieu de résidence du chien et des conditions météorologiques.
3. Les promenades s'effectueront sur le territoire luxembourgeois.
4. Les prestations Promenades sont soumises à une pré-visite obligatoire permettant de jauger le caractère du chien ainsi que sa condition physique. La relation contractuelle ne sera définitive et l'acceptation de la prestation par HAPPYWALKS.LU ne sera acquise qu'en cas de conclusion favorable de HAPPYWALKS.LU à l'issue de cette pré-visite.
5. HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de ne pas intégrer un chien selon l'issu de la pré-visite.
6. Les chiens répertoriés comme dangereux par la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens ne pourront pas faire l'objet des Promenades en groupe ou ne pourront bénéficier de cette prestation que sous la condition que le chien porte une muselière ou tout autre

dispositif anti-morsure.

7. S'agissant des promenades en groupe, HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de définir ou modifier la composition des groupes de promenade en fonction des places disponibles

et des affinités entre les animaux composant le groupe.

8. Chaque Contrat est lié à un minimum de promenade par semaine, minimum qui ne peut être

réduit. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une prestation à la demande, selon des modalités et un tarif à convenir dans les conditions particulières.

9. Les promenades s'effectuent du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h30, sauf pendant les jours fériés légaux au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute promenade convenue entre les parties et effectuée entre 16h30 et 20h00 est facturée au tarif convenu dans les conditions particulières, augmenté de 25%.

Toute promenade convenue entre les parties et effectuée après 20h00 ou les samedi, dimanche ou jours fériés, quel que soit l'horaire de la promenade, est facturée au tarif convenu dans les conditions particulières, augmenté de 50% HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de modifier les plages horaires des promenades.

10. Les promenades ont une durée de +/-1h00 en fonction notamment des conditions météorologiques.

11. À titre informatif, les groupes sont généralement composés de 2 à 5 Chiens, sans que la stipulation qui précède ne crée de droits ni d'obligations dans le chef des parties.

12. HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de ne pas accepter un chien pour une promenade, en groupe ou individuelle, si l'état de santé ou des restrictions particulières ou des points d'attention liés à la santé de l'animal conduisent à la conclusion que la condition de l'animal est ou semble incompatible avec l'activité projetée ou si les conditions météorologiques ne sont pas appropriées pour l'animal. De même, HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de pas accepter une prestation si un incident a eu lieu avec l'animal lors d'une précédente promenade.

#### **3. STIPULATIONS SPECIFIQUES AUX PRESTATIONS GARDES « CHIENS ».**

1. Présentation de prestation : HAPPYWALKS.LU propose deux types de prestation « Garde » :
  - Garde jour : le chien est gardé dans les locaux de HAPPYWALKS.LU

## **CONTRAT DE PRESTATION DE PROMENADES ET DE GARDES CANINES**

### **CONDITIONS GENERALES**

La garde de jour s'effectue de 07h à 20h.

- Garde de nuit : le chien est gardé dans les locaux de HAPPYWALKS.LU

La garde de nuit s'effectue de 18h à 09h.

2. Le Client dépose et récupère le chien dans les locaux de HAPPYWALKS.LU aux heures convenues dans les conditions particulières.

3. Le Client doit apporter la nourriture en suffisance pour la durée de la garde, ainsi que tout objet appartenant au chien, lit, jouet etc...

4. Les prestions Gardes sont soumises à une pré-visite obligatoire permettant de jauger le caractère du chien ainsi que sa condition physique. La relation contractuelle ne sera définitive et l'acceptation de la prestation par HAPPYWALKS.LU ne sera acquise qu'en cas de conclusion favorable de HAPPYWALKS.LU à l'issue de cette pré-visite.

5. HAPPYWALKS.LU se réserve le droit de ne pas intégrer un chien selon l'issu de la pré-visite.

6. Les chiens répertoriés comme dangereux par la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens ne pourront pas faire l'objet de Garde.